

JON ANZA : LES ZONES D'OMBRE

UN SUPPLÉMENT DU
JOURNAL DU PAYS BASQUE
n° 2924



EDITÉ PAR BAIGURA COMMUNICATION SARL
ZA MARTINZAHARENIA 64122 URRUÑA-URRUGNE
TÉL : 0[033]5 59 46 02 50

Directeur de publication : M. ETCHEVERRY
RÉDACTRICE EN CHEF : GOIZEDER TABERNA
Supplément écrit et corrigé par la rédaction

Samedi 2 et dimanche 3 mars 2013



SOMMAIRE

Le mystère de la
disparition

Page II et III

Deux versions des
faits contradictoires

Page IV et V



Une enquête qui
amène des
suspensions

Page VI

La SDAT au coeur
des ratés

Page VII

Des interrogations
subsistent

Page VIII

ÉDITORIAL

par Antton ETXEBERRI

Nécessité de vérité

LE JOURNAL DU PAYS BASQUE a décidé de publier aujourd'hui ce cahier spécial concernant la mystérieuse disparition et la mort du militant abertzale Jon Anza. Alors qu'un juge toulousain s'apprête à boucler le dossier judiciaire, un grand nombre d'interrogations reste posé, interrogations pour lesquelles la Justice française n'a à ce jour apporté quasiment aucune réponse.

A la veille d'un processus de paix inéluctable pour lequel le chapitre des victimes du conflit aura une place prépondérante, l'affaire Jon Anza nécessite une insoupçonnable transparence de la part de l'Etat français, quant à la compréhension de ce qui s'est réellement passé. La version proposée par le procureur de Toulouse pour justifier la fermeture du dossier judiciaire ne reposant que sur des hypothèses quelque peu hasardeuses, et ne se basant aucunement sur des éléments du dossier que LE JOURNAL DU PAYS BASQUE a pu consulter, cette publication a pour objet d'informer des nombreuses zones d'ombre de l'affaire "Jon Anza", des dysfonctionnements ahurissants qui se sont multipliés tout au long de l'enquête et qui ne sont nullement expliqués des années plus tard.

Par le biais d'un suivi journalistique et d'un travail d'investigations entamés il y a déjà plusieurs mois au Pays Basque et à Toulouse, LE JOURNAL DU PAYS BASQUE souhaite participer aux recherches pour que la vérité éclate, sans accepter forcément celle que l'on voudrait nous imposer. Le processus de paix que nous sommes nombreux à souhaiter au Pays Basque passe par une reconnaissance de toutes les victimes du conflit.

Jon Anza, tout comme de nombreux autres Basques avant lui, a disparu dans des circonstances inexplicables. Afin que ces disparitions ne tombent jamais dans l'oubli, la société du Pays Basque doit rester mobilisée pour exiger de connaître la vérité sur toutes ces zones d'ombre. Il est du devoir de chacun(e) de travailler à ce que la vérité se manifeste.



Lorsque le Parquet de Bayonne lance l'enquête en mai 2009, le corps de Jon Anza se trouve déjà à la morgue du CHU de Toulouse.

LA MYSTÉRIEUSE AFFAIRE JON ANZA

Jon Anza, militant abertzale, a disparu le 18 avril 2009. Son corps sera retrouvé dans une morgue de Toulouse presque un an plus tard. Retour sur l'histoire mystérieuse de la disparition de Jon Anza

C'est l'histoire d'un homme, d'un militant basque disparu dans des circonstances les plus troubles. Victime de sa maladie pour les uns. Du dernier épisode de la "guerre sale" entamée par les gouvernements français et espagnol il y a trois décennies pour les autres. L'histoire d'un membre de l'organisation armée ETA, dont le corps réapparaît dans une morgue près d'un an après sa disparition. L'histoire d'un homme dont le nom restera indissociable de l'une des plus grandes suspensions d'acte de barbouzes dans l'Hexagone. L'histoire de Jon Anza.

Dix-huit avril 2009. Jon Anza part pour Toulouse. Habitant d'Ahetze de 47 ans, il prend le train Corail n°14140 en direction de Toulouse au départ de Bayonne. Son billet est composé à

6h52. Sa compagne, Maixo Pascasio, le quitte au départ du train à 7 heures. Il doit arriver en gare de Toulouse à 10h36. Jon Anza est malade. Atteint d'une tumeur au cerveau, il est en possession de médicaments pour un mois et d'ordonnances renouvelables. Il porte des lunettes à monture noire et a l'obligation de les porter en permanence. Son billet retour est dans sa poche : il doit rentrer deux jours plus tard, le 20 avril 2009.

Disparition de Jon Anza

Le 15 mai 2009. La famille dénonce sa disparition. "Où est Jon ?" Lors d'une conférence de presse à Bayonne, la famille de Jon Anza, entourée de son avocate et du comité anti-répressif As-katasuna, dénonce sa disparition et dépose une requête auprès du parquet de

Bayonne. Elle n'a plus de nouvelle de lui depuis près d'un mois et "n'écarte aucune hypothèse" quant à ce qui a pu lui arriver. Il n'a pas donné signe de vie depuis son départ le 18 avril et ne s'est pas rendu, le 24 avril, au rendez-vous fixé chez un médecin de Bordeaux pour sa radiothérapie. Une enquête pour disparition inquiétante est ouverte.

Le 20 mai, le quotidien *Gara* publie un communiqué d'ETA [daté du 18/05/2009] dans lequel l'organisation armée affirme que Jon Anza est un de ses membres, qu'il se rendait à Toulouse pour remettre le 18 avril une "importante somme d'argent" à une de ses structures. Rendez-vous auquel il ne s'est jamais rendu. Le 19 avril, J. Anza n'apparaît toujours pas au second rendez-vous de sécurité fixé dans la ville rose. ETA accuse directement les gou-



Gaizka IROZ

LA POLICE DIT QUE JON N'ETAIT PAS SUIVI... VRAIMENT ?

Jon Anza a disparu à l'âge de 47 ans sans n'avoir jamais cessé ses activités politiques. De l'organisation armée ETA au mouvement pro-amnistie, en passant par 20 ans de prison, le parcours du militant est connu. Même de la police.

Le JOURNAL DU PAYS BASQUE publie ici un nouvel élément qui permet d'affirmer que l'appartenance de Jon Anza à l'organisation armée ETA, après sa sortie de prison, était connue des services de la lutte antiterroriste, en tout cas du côté espagnol. Le JPB a pu consulter un document policier dans lequel le nom de Jon Anza apparaît dans du matériel trouvé lors de l'interpellation par la gendarmerie d'un militant d'ETA, en 2003. Les documents saisis révèlent la volonté d'intégrer Jon Anza à ETA. Le groupe "TX", correspondant à Txanpa, structure de l'appareil politique d'ETA, est explicitement évoqué.

Par ailleurs, après sa disparition en avril 2009, ETA révèle, par le biais d'un communiqué de presse, qu'il est membre de son organisation et que la police le savait. La raison ? La découverte, le 16 novembre 2008, d'une cache d'ETA dans un bois à Saint-Pée-sur-Nivelle dans lesquelles sont trouvées les empreintes digitales de Jon Anza. Ces traces ont été insérées au fichier au-



tomatique des empreintes digitales, et auraient été définies comme "traces non résolues".

"Or, ces traces n'ont pas encore été exploitées, selon la police", écrit le 4 décembre 2009 le quotidien *Le Monde* qui poursuit : "Dans l'urgence [après la déclaration d'ETA du 20/05/2009, ndlr.] celle-ci vérifie et constate, stupéfaite, que les empreintes digitales figurant sur un manuel de lutte armée correspondent effectivement à celles du disparu."

Une version qui, au-delà des interrogations sur la lenteur de la procédure d'identification des empreintes, permet au parquet d'affirmer que Jon Anza n'était pas surveillé par

les services de la lutte antiterroriste au moment de sa disparition.

Pourtant son parcours pourrait aisément témoigner du contraire : membre de l'organisation armée ETA, Jon Anza est interpellé le 20 février 1982 à Donostia, la ville qui l'a vu naître. Il vient d'avoir 20 ans, mais a intégré le commando Lau Haizeta depuis deux ans déjà. Il est interrogé sous le régime de l'"incommunication" pendant dix jours, et dénonce avoir été violemment torturé. Un an et demi plus tard, Jon Anza est condamné à 103 ans de prison. Le prisonnier enchaînera les établissements pénitenciers et les années d'incarcération. Plus de 20 ans se sont écoulés quand il quitte les geôles espagnoles à l'âge de 40 ans.

Il s'engage dans le mouvement pro-amnistie et vient vivre au Pays Basque nord. Il y rencontre Maixo Pascassio avec qui il s'installe à Ahetze. Embauché par l'entreprise Socoa d'Hendaye, Jon Anza est opéré pour la première fois en octobre 2008 d'un craniopharyngiome, une tumeur du cerveau rare. Hospitalisé pendant neuf jours, s'en suivront des troubles alimentaires, de la vue et de la mémoire. Lorsqu'il se rend à Toulouse le 18 avril 2009, l'homme malade porte des lunettes noires qu'il est obligé de mettre en permanence.

LA VERSION DU PARQUET

Un article d'El Correo précise que l'instruction n'a pas permis de révéler ce qu'il s'est passé du 18 au 30 avril 2009. Qu'importe, le Parquet estime que Jon Anza est resté avec des membres d'ETA, qui l'ont ensuite abandonné dans la rue. La famille, elle, refuse de voir ce dossier classé sans suite.

vernements français et espagnol - qui "connaissaient [son] engagement" - de sa disparition.

Le ministre de l'Intérieur espagnol Alfredo Pérez Rubalcaba répond à l'organisation armée en affirmant le 16 juin que la disparition de Jon Anza est "un problème d'ETA". Il insinue qu'il s'est enfui avec l'argent.

"Jon Anza serait décédé au cours d'un interrogatoire illégal d'un corps de police espagnol et aurait été enterré sur le territoire français". C'est ce que suppose, le 2 octobre 2009, le quotidien *Gara* évoquant des sources "ayant eu contact avec des connaissances directs du dossier". Le procureur adjoint de Bayonne, Marc Mariée, convoque une conférence de presse urgente : "Ce matin, Gara a donné une explication qui mettrait en cause des policiers es-

pagnols. Rien ne nous permet de confirmer ou d'infirmer cette thèse".

Onze mois dans une morgue

Son corps est finalement retrouvé le 11 mars 2010. Les enquêteurs de Bayonne reçoivent un appel du commissariat de Toulouse qui leur dit que dans la nuit du 29 au 30 avril 2009, un individu a eu un malaise sur la voie publique à Toulouse. Conduit à l'hôpital de Purpan pour y subir un déchoilage, il y est décédé le 11 mai 2009, et un obstacle médico-légal a été relevé. Son corps est toujours à l'hôpital. De nombreux "dysfonctionnements" seront évoqués par la suite par les autorités françaises pour justifier la non-identification de Jon Anza plus tôt. Son autopsie posera des difficultés, le corps étant en décomposition avancée.

Enquête : un trou noir de 12 jours

Le corps par la suite identifié comme celui de Jon Anza a été recueilli face au restaurant l'Hyppopotamus par des policiers, le 30 avril. Inconscient, il sera transporté à l'hôpital Purpan où il mourra onze jours plus tard.

L'enquête qui sera diligentée suite à la découverte du corps, déterminera que le nom de Jon Anza a été enregistré comme client de l'hôtel Le Clocher de Rodez pour la chambre simple 109, la nuit du 18 au 19 avril. La pièce d'identité présentée n'a pas été enregistrée, et la chambre a été payée en liquide (voir p. V). Mis à part cet élément, du 19 au 30 avril, rien, c'est le néant. Aucune trace de Jon Anza. Nulle part.

Séquestration à St-Palais

La disparition de Jon Anza intervient dans une période durant laquelle plusieurs militants dénoncent avoir été enlevés par des personnes se présentant comme des policiers.

Le cas le plus révélateur est celui de Juan Mari Mugica. Jeudi 11 décembre 2008, l'homme, la cinquantaine, qui habite à Domezain, près de St-Palais, est accosté par trois hommes alors qu'il rejoint sa voiture après quelques courses. Les trois hommes se présentent comme des policiers et lui demandent, en français, de les suivre au commissariat.

Une fois dans la voiture où se trouve un chauffeur, les communications se font en espagnol. Elles se poursuivent dans une cabane en bois, au bord du lac de Béhasque, où attend un cinquième complice.

M. Mugica dénonce avoir été menacé et violenté pendant près de deux heures. Il refuse les propositions de se revoir plus régulièrement

et ne se rend pas au second rendez-vous fixé au soir même.

Son avocate, Me Paulus-Basurco, dépose une plainte le 19 décembre auprès du Procureur de la République de Bayonne pour "séquestration, menaces et violences".

L'investigation technique permet d'identifier quatre numéros de téléphones de portables espagnols se trouvant en relation les uns avec les autres au moment des faits. Une information judiciaire est ouverte contre X pour des chefs d'enlèvement et séquestration et de violence en réunion préméditée.

Le dossier est remis à un juge d'instruction. Le juge ordonne une commission rogatoire internationale dont le principal objectif est de faire identifier les numéros de téléphone. Mais l'identification s'avère impossible. Et l'enquête prend fin quand la justice ordonne le dépôt du dossier au greffe.

Le 6 février 2013, presque quatre ans plus tard, le journal espagnol *El Correo* annonce que le parquet de Toulouse demande le classement sans suite de l'affaire (voir p. IV). L'article d'El Correo précise que l'instruction n'a pas permis de révé-

ler ce qu'il s'est passé du 18 au 30 avril 2009. Qu'importe, le Parquet estime que Jon Anza est resté avec des membres d'ETA, qui l'ont ensuite abandonné dans la rue. La famille, elle, refuse de voir ce dossier classé sans suite.

LE MILITANT AURAIT RETROUVÉ LES SIENS, D'APRÈS LE PROCUREUR

Avant de prendre la décision ou pas de classer le dossier Anza, la juge d'instruction Myriam Viargues a pris connaissance des réquisitions du procureur de la République de Toulouse, ainsi que des observations de la partie civile, représentant la famille de Jon Anza (voir ci-contre). Seulement, les commentaires du ministère Public se sont retrouvés dans les colonnes du quotidien *El Correo*, le 13 février dernier, enfreignant le secret de l'instruction.

Après avoir déterminé que le militant basque était mort de causes naturelles et avoir écarté tout épisode de "guerre sale", le procureur arrive à reconstituer son emploi du temps hypothétique, chose que personne d'autre ne s'est aventuré à faire jusque là.

"Pendant ce 'trou noir' de dix jours [entre le 18 avril et le 30 avril 2009, ndlr.], [le procureur] croit qu'il [Jon Anza, ndlr.] était avec les camarades avec lesquels il avait rendez-vous", des membres d'ETA. Le journaliste du *Correo*, rapportant le point de vue du magistrat, explique que ces personnes n'avaient pas su comment lui venir en aide, alors que son état de santé se dégradait, "sans se faire prendre". D'où son "abandon" dans un lieu très fréquenté. Dans l'article, aucun élément tangible ne vient conforter cette explication.

Thèse de l'enlèvement écartée

De plus, l'enquête "établit" que J. Anza serait arrivé à Toulouse le jour de son départ, d'après le procureur. Fait qui écarterait, à son avis, "la théorie d'un enlèvement réalisé sur le trajet". Le Basque aurait passé la nuit "comme il l'avait prévu" au Clocher de Rodez, un hôtel situé à 700 mètres de la gare. Témoignages du personnel à l'appui, il serait reparti "libre" (voir page suivante).

Sa mort trouverait son origine dans l'embolie pulmonaire causée par la dégradation de son état de santé. "Le médecin qui le suivait avait signalé dès le départ le risque

DANS LES MEDIAS

A deux reprises les informations contenues dans le dossier d'instruction se sont retrouvées dans la presse écrite. Il s'agit du *Nouvel Observateur* pour la presse française, et du *Correo* pour ce qui concerne la presse espagnole. Dans les deux cas, le journaliste a mis en avant la thèse privilégiée par les enquêteurs.

d'un dénouement tragique en l'absence de traitement", rapporte le journaliste du *Correo* (voir ci-contre).

Il aborde ensuite les deux éléments qui permettraient d'envisager l'hypothèse de la guerre sale : les faits survenus à l'hôtel Adagio et la découverte des empreintes de Jon Anza dans une cache d'arme. Non seulement les gardes civils espagnols ayant oublié leur armes dans cet hôtel toulousain n'avaient aucun lien avec J. Anza, mais en plus, les empreintes retrouvées dans une forêt de Saint-Pée-sur-Nivelle n'étaient identifiées qu'après sa disparition.

"Les autorités françaises méconnaissent son appartenance active à ETA jusqu'au moment où il fût dénoncé par sa propre organisation", écrit le journaliste. Elles n'auraient donc pas de raisons de mettre en place un quelconque dispositif ayant pour objet de le surveiller. Quant à la présence des agents espagnols, elle rentrait, selon l'article, dans le cadre d'une activité officielle de coopération policière bilatérale transparente, "postérieure à l'hospitalisation". Rien à voir avec une opération barbouze, semble dire le procureur.



G.IROZ

Le procureur avance une nouvelle hypothèse quant à l'emploi du temps d'Anza.



La famille du défunt a mainte fois dénoncé le manque de considération de la part de la juge d'instruction.

LA FAMILLE S'IN

La famille de Jon Anza s'était portée partie civile, en 2010, pour avoir accès aux informations fournies par l'enquête sur sa disparition et sa mort. Elle a dénoncé à plusieurs reprises le manque de considération de la juge d'instruction toulousaine Myriam Viargues qui l'a reçue pour la première fois le 30 mai 2012, alors que l'instruction était quasiment terminée. Très prochainement, la juge devait prendre sa décision sur le classement ou non de l'affaire, comme le demande la partie civile, "l'instruction n'a pas permis de lever les zones d'ombres".

1) Explications médicales "fragiles"

"L'enquête a eu principalement pour objet d'établir les causes médicales de la mort du militant, d'après la partie civile. Or, les conclusions ne l'ont pas convaincue : "les expertises n'ont rien apporté de plus que l'autopsie du 15 mars 2010 [réalisée lors de la découverte du corps]". La partie civile souligne, en outre, la "fragilité" de ces examens, dûe notamment à l'état du corps après un séjour de plus de 10 mois dans une morgue.

A ce stade de putréfaction, le corps de Jon Anza n'a pas pu parler. Il n'a pas pu offrir d'explications sur l'origine de l'embolie pulmonaire qui a conduit à l'arrêt cardio-respiratoire. D'autant que, évoquant le cas de J. Anza, un médecin légiste affirmait en octobre 2009 qu'avec traitement et suivi médical, "une régression du vo-

lume de la tumeur" était prévisible. En revanche, dans les conditions inverses, "une progression de la maladie tumorale aboutissant au décès" était probable, comme le souligne la partie civile.

2) Une substance dans le collimateur

Dans le champs médical, la famille de Jon Anza souhaitait approfondir une nouvelle piste : la présence d'un produit, la benzodiazépine (sert à traiter l'anxiété et l'insomnie), dans son sang, à son arrivée à l'hôpital le 30 avril 2009. Le malade n'avait pas coutume d'en prendre.

Les explications des agents du Samu 31 qui l'avaient secouru sur la voie publique auraient peut-être pu apporter des informations supplémentaires sur cette présence, d'après les avocats. Mais Myriam Viargues le voit autrement ; elle a rejeté la demande d'interroger le SAMU, la jugeant "dilatoire".

Absorbée dans le cadre d'une intubation effectuée avant la prise de sang qui l'a révélée, ou dans des circonstances inconnues, l'instruction ne permet pas de déterminer aujourd'hui l'origine de la benzodiazépine.

3) Des dysfonctionnements ayant un lien avec les causes de la mort

"Les raisons pour lesquelles le corps n'a pas été trouvé prennent une importance considérable dans ces conditions", affirme la partie civile avant d'évoquer les dysfonctionnements à différents niveaux



Gaizka IROZ

Instruction toulousaine. Ici, la famille entourée par des militants lors de l'hommage dédié à Jon Anza.

INTERROGE TOUJOURS

LE RECOURS

Après près de quatre ans d'enquête et trois ans d'instruction, la juge Myriam Viargues devrait se prononcer très prochainement sur le non-lieu. Une fois close, dans le cas où la partie civile souhaiterait recourir, l'affaire pourrait être présentée à la Chambre d'instruction.

dans cette affaire. Ils sont la cause, dit-elle, de la non découverte du corps de Jon Anza pendant plus de dix mois. La juge d'instruction toulousaine ne veut pourtant pas mener de recherche dans ce domaine, considérant que cela ne rentre pas dans le cadre de sa mission.

La procureure de la république de Bayonne, Anne Kayanakis,

avait pourtant précisé, au printemps 2009, que *"l'enquête s'attachait à déterminer 'parce que c'est un facteur d'interrogations et de soupçons qu'on ne peut pas contester, pour quelle raisons d'un côté nous avions à l'hôpital un patient non identifié, et d'un autre côté nous avions à Bayonne et en direction de Toulouse' une demande tendant à retrouver un corps ou une personne vivante répondant à l'identité de Jon Anza"* (voir encadré ci-contre), comme le rappelle la famille.

L'enquête du parquet de Bayonne recherchant Jon Anza, le signalement du centre hospitalier de Toulouse d'un homme non identifié et la demande d'enquête (voir page 6) du parquet de Toulouse jamais parvenue aux policiers... ces éléments, une fois réunis, jettent le trouble sur ce dossier.

La présence du passeport de Jon Anza au bureau des objets trouvés de Toulouse pendant des mois, sans qu'il ne fasse l'objet de quelques démarches administratives que ce soit, ne fait qu'amplifier les soupçons de la famille.

4) Une enquête "insuffisante"

Les autorités judiciaires auraient cherché le militant basque *"partout où elles ne trouveraient pas"*, d'après la partie civile. Elle constate, par exemple, *"l'absence d'enquête à Toulouse"* avant la découverte du corps en mars 2010.

Un enquêteur de la police judiciaire de Toulouse affirme avoir interrogé le centre hospitalier, le 20 mai 2009, à la demande des enquêteurs de Bayonne. L'établissement de santé, lui, n'a aucune trace de la réquisition (voir page 6). Les établissements des autres communes réquisitionnées pour ce dossier l'ont été dans le respect des règles.

5) Les liens entre l'affaire et ETA

"Dans le cadre de la présente procédure, de nombreux éléments ont trait à l'appartenance de Monsieur Anza et l'ETA", relève la partie civile. Cette dernière ne peut pourtant que déplorer une coopération judiciaire *"à sens unique"* entre le parquet de Bayonne et de Toulouse et le parquet antiterroriste de Paris, qui enquête sur les révélations faites par ETA au sujet de la militance de Jon Anza en son sein.

L'inspection de la chambre réservée au nom de Jon Anza (à l'Hôtel Clocher de Rodez) par des policiers (voir édition du 20/11/2012) n'a pas été signalée dans le dossier concernant sa disparition. On peut imaginer qu'elle l'a été dans le dossier des services antiterroristes. Par ailleurs, ce sont bien les services de l'antiterrorisme de Bayonne comme de Toulouse qui sont intervenus dans l'enquête sur la disparition et la mort de J. Anza. Pourtant, l'appartenance à ETA de cet homme n'était pas avérée au premier jour de l'instruction, selon les enquêteurs français.

J. ANZA A-T-IL DORMI À L'HÔTEL ?

L'emploi du temps du militant basque entre le jour de son départ de Bayonne et le jour de sa découverte sur la voie publique à Toulouse reste un mystère. La seule certitude que l'enquête judiciaire a pu apporter sur ces douze jours est la réservation d'une chambre d'hôtel à Toulouse au nom de Jon Anza pour le 18 avril 2009, jour de son départ. Cependant, cette information, sur laquelle le procureur de la république se base pour écarter tout enlèvement dans le trajet entre Bayonne et Toulouse (voir page IV), est fragilisée par de nouveaux témoignages.

Contacté par LE JOURNAL DU PAYS BASQUE, le responsable de l'établissement en question, Le Clocher de Rodez de Toulouse, confirme l'enregistrement, mais ne certifie pas que Jon Anza a franchi la porte de son hôtel. Il affirme que, tout au moins, *"une personne donnant son nom est venue chez nous"*. Il considère, en outre, que la réservation est *"un peu suspecte"*, car elle a été réglée en espèces, alors que les employés ont l'obligation de n'accepter que les cartes bleues.

Un témoignage défailant

Sur cette même séquence de l'affaire, l'instruction a permis de faire parler des témoins. *Le Nouvel Observateur* en avait fait l'écho le 8 avril 2010. Aujourd'hui, l'un des témoignages, celui qui apportait le plus de précisions, semble perdre de la force. Une des employées interrogée par les enquêteurs a confié à une journaliste du JPB qu'elle n'était pas *"du tout physionomiste"*. Or, c'est la seule personne qui a affirmé devant les enquêteurs avoir reconnu Jon Anza sur la photo qu'ils lui ont présentée.

Elle affirme au journaliste avoir fait le lien entre l'homme de la photo et un client qui aurait occupé la chambre réservée au nom de Jon Anza, car sa collègue lui aurait dit qu'il s'agissait de la même personne. Ce client serait resté, selon ses propos, dans sa chambre *"la porte ouverte"*, avec *"un tournevis à la mains"*, et *"paraissait être ailleurs"*. Ce comportement inhabituel lui avait *"foutu la trouille"* au point de s'en souvenir un an plus tard, lors de l'échange avec les enquêteurs.

L'enregistrement au Clocher de Rodez semble être le seul indice qui relie J. Anza avec Toulouse dans la période du 18 au 30 avril. Les enquêteurs s'y réfèrent pour affirmer qu'il est bien arrivé à la capitale occitane le jour-même de son départ. Aujourd'hui, rien n'est moins sûr.

La procureure de la république de Bayonne, Anne Kayanakis, avait pourtant transmis le dossier à sa consœur de Toulouse en précisant que la reconstitution de l'emploi du temps de Jon Anza pendant ce laps de temps devait être un des objectifs de l'instruction. Myriam Virgues considère, elle, qu'il ne rentre pas dans le cadre de sa mission.

LES FAUTES DES POLICIERS ET DU PARQUET

Dans l'affaire Anza, des informations se croisent mais ne se joignent jamais. L'enquête sur la disparition de Jon Anza révèle une succession de dysfonctionnements troublants. Le premier problème concerne l'avis de "disparition inquiétante" distribué dans toutes les gendarmeries et commissariats de France en date du 19 mai 2009. Le commissariat de Toulouse, qui avait reçu quelques jours plus tôt un appel ainsi qu'un fax directement de l'hôpital Purpan l'informant de la présence d'un patient X dans ses bâtiments, n'a pas fait le lien avec la disparition de Bayonne, malgré la présence du billet de train mentionnée dans le fax.

Le rôle de la SDAT

Autre problème posé et non des moindres, l'enquêteur de Bayonne Franck Ayçoberry a sollicité par fax le 20 mai 2009 l'ensemble des hôpitaux se trouvant entre Bayonne et Toulouse, pour savoir si un patient au nom de Jon Anza y était hospitalisé ou si un patient X pouvait correspondre à la photo jointe. Le dossier judiciaire fait apparaître chacune des demandes, ainsi que toutes les réponses reçues des hôpitaux. Seules manquent à l'appel les demandes faites aux hôpitaux de Toulouse.

BYSCGLAAYC

De: JULIEN [julien.decoux@...]
Envoyé: mercredi 20 mai 2009 11:02
À: franck.aycoberry@...
Objet: 74-1: Infos de Toulouse

Salut glat Bayonne, ici glat Tlse:

Voici les services qui ont été contactés:

C.H.U de Toulouse: aucune admission dans les établissements de Rangueil, Purpan, Larrey et H.Psy Marchand.

C.O.G GENDARMERIE de Toulouse Saint-Michel (message de recherche diffusé à toutes les unités du département 31) mais sans suite quant à présent.

Sûreté Départementale de la DDSP 31:

Service Investigations Judiciaires (SIJ) groupe flagrant délit pour les enquêtes DC: négatif pas d'enquête DC sous X à ce jour.

Brigade des Affaires Générales (BAG) pour les 74-1 en cours: négatif.

LE JOURNAL DU PAYS BASQUE

Le Journal du Pays Basque s'est procuré une copie du mail envoyé par le GLAT de Toulouse à leurs collègues de Bayonne.

Le capitaine F. Ayçoberry a informé par la suite le juge d'instruction que compte-tenu de la taille de l'agglomération toulousaine, il avait adressé par courrier au centre hospitalier la réquisition judiciaire, qui, bizarrement, n'apparaît nulle part dans le dossier. Les policiers de la SRPJ de Toulouse

auraient aussi été sollicités afin de doubler les recherches. Le GLAT de Toulouse avait envoyé à ses collègues de Bayonne la réponse par mail : "CHU de Toulouse : aucune admission dans les établissements de Rangueil, Purpan, Larrey et H.Psy Marchand". C'était le 20 mai.

Comment Julien Decoux, auteur de ce mail, arrive-t-il à expliquer les réponses négatives des établissements de Toulouse, alors qu'il ne les a visiblement jamais sollicités ? Vu que Julien Decoux envoie sa réponse le même jour que la demande à 11h02, comment a-t-il opéré pour faire le tour des établissements hospitaliers de Toulouse en deux heures, sachant que ces hôpitaux ne donnent pas ce genre d'information par téléphone, ni par fax ?

LES APPELS SANS RÉPONSE DE L'HÔPITAL

La communication a visiblement du mal à passer entre l'hôpital et les services de police et de justice. Cela a démarré deux heures à peine après que Jon Anza ait été amené à l'hôpital de Toulouse, le 30 avril 2009 : celui-ci envoie un fax où apparaissent la photocopie du billet de train que portait Jon Anza et une demande d'identification du patient. Pensant l'envoyer au lieutenant Ortega du commissariat de Toulouse, l'hôpital se serait trompé de numéro, et aurait envoyé le fax au commissariat de Blagnac, qui semble ne pas juger utile d'en tenir compte, et ne mènera donc aucune recherche pour trouver l'identité de l'inconnu, tel qu'il lui est demandé.

Le 3 mai, sans nouvelle des enquêteurs, l'hôpital rappelle le commissariat de Toulouse, et lui refaxe la demande d'enquête non parvenue préalablement. La capitaine Annie Fuseau est chargée de procéder aux recherches pour vérifier qu'aucune disparition inquiétante ne correspondait au signalement de l'individu. Le fax qu'elle reçoit avec les billets de train aller-retour "Bayonne-Toulouse" ne lui donne même pas l'idée d'appeler ses collègues de Bayonne pour en savoir plus. A moins que cette "absence" des plus surprenantes pour une capitaine de police, par ailleurs chef du service d'investigations judiciaires de la Sûreté Départementale de la Haute Garonne, ne puisse trouver explication ailleurs. Elle ne sera jamais entendue par la Justice pour ce manquement à son travail.

Seule apparaît dans le dossier judiciaire que "les recherches que cet officier de police avait engagées pour

permettre l'identification de l'individu s'étaient avérées vaines".

Le 4 mai, c'est le procureur adjoint de Toulouse Renaud Soubelet qui reçoit un courrier de l'hôpital lui signalant la présence d'un homme dans un état grave avec pronostic vital engagé, en lui demandant d'identifier cette personne et signaler sa présence à ses proches. Trois jours plus tard, Soubelet est contacté par téléphone par l'hôpital, auquel il répond que l'enquête est bien en cours.

Suite à la mort de Jon Anza survenue le 11 mai 2009, et alors que le corps reposait dans la morgue, il semble que personne ne se soit plus soucié de cette présence encombrante.

N'ayant plus de nouvelle, une secrétaire de l'hôpital contacte le 11 mars 2010 un fonctionnaire de police de Toulouse, et lui remet un dossier rassemblant entre autres le courrier du 3 mai et la photocopie des billets de train. C'est avec ces éléments que l'officier identifiera le corps comme celui de Jon Anza, après avoir contacté ses collègues du commissariat de Bayonne. Des recherches qui auraient pu aboutir dix mois plus tôt, lorsque la capitaine Annie Fuseau avait reçu exactement les mêmes éléments. Alors même que J. Anza était encore vivant sur son lit d'hôpital. La fonctionnaire de police aurait pu éviter de nombreux mois de souffrance aux familles et proches de Jon Anza. Si ce fonctionnaire avait fait son travail, le corps de Jon Anza aurait pu révéler beaucoup plus d'informations que ce qui a pu être recueilli lors de l'autopsie presque un an plus tard.

Aucune recherche à Toulouse

En l'absence de réponse du CHU de Toulouse à sa lettre, Ayçoberry a considéré que les éléments fournis par ses collègues de Toulouse n'étaient pas démentis, et donc il n'a pas relancé l'établissement. Il n'apparaîtra par la suite de l'enquête aucune preuve de demande à l'hôpital de Purpan, et pour cause : le corps de Jon Anza se trouvait bien dans la morgue de cet hôpital en date du 20 mai, date des recherches.

Le policier Ayçoberry n'a jamais pu expliquer devant la Justice pourquoi les centres hospitaliers n'ont jamais reçu de réquisition, contrairement à ce qu'il avance. Julien Decoux, dont la juge avait d'abord demandé une audition, a finalement témoigné le 1er septembre 2010 avec un rapport écrit. Il indique "avoir été chargé de prendre contact avec les hôpitaux de Toulouse dans le but de déterminer si Jon Anza y avait été admis ou si un individu non identifié mais correspondant à son signalement s'y trouvait. Les recherches entreprises auprès de ces services de santé se sont avérées vaines."

Son témoignage sera appuyé plus tard par le capitaine de police Frédéric Nadal, du SRPJ de Toulouse : "Les investigations, complètes et poussées,

qui ont été menées par notre collègue tant auprès des hôpitaux que des services de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Haute-Garonne et du Centre Opérationnel de la Gendarmerie de la Haute-Garonne se sont avérées vaines, aucun de ses interlocuteurs ne lui ayant rapporté d'élément utile à l'enquête."

Lui non plus n'amènera aucun document justifiant une quelconque recherche auprès des hôpitaux. La réalité, c'est qu'aucun document ne vient prouver ces propos ; il n'apparaîtra finalement dans l'enquête aucune recherche concrète sur Toulouse à ce moment-là. La Police Judiciaire, qui a procédé à de nombreux actes d'enquêtes, a, semble-t-il, cherché partout, sauf dans la ville où était censé se rendre Jon Anza, et où il se trouvait.

Le procureur adjoint Soubelet

Autre élément des plus surprenants, cela se passe cette fois-ci au sein même du Parquet de Toulouse. Le procureur adjoint Renaud Soubelet a été contacté le 04 mai 2009 par les services juridiques de l'hôpital, afin qu'il lance une enquête pour retrouver la famille du patient X, encore inconscient à cette date-là. Le parquet de Toulouse affirme avoir envoyé deux jours plus tard un fax au commissariat de Toulouse pour entamer les recherches. Aucune trace de l'envoi d'un tel fax n'apparaît nulle part. Il faut savoir que seuls les originaux sont conservés au sein du commissariat. Le 12 mars 2010, suite à l'identification de Jon Anza à la morgue, les policiers ont retrouvé l'original du fax... au Parquet.

Les relances de l'hôpital recevront toujours la même réponse : "les policiers enquêtent". Finalement, l'enquête révélera qu'aucune demande provenant du parquet n'aura été diligentée aux services de police pour rechercher l'identité du corps. Le procureur adjoint Soubelet, dont la famille de Jon Anza souhaitait obtenir des explications par le biais de la Justice, a étrangement quitté Toulouse depuis l'affaire. Il a été muté voici quelques mois à Cayenne (Guyane).

Une volonté de cacher les faits

L'ensemble des problèmes contenus dans l'enquête judiciaire ne pourrait apparaître que comme une succession de dysfonctionnements malheureux, qui, accumulés les uns aux autres, offriraient au pire une piètre image de la Justice française, en terme de sérieux et de rigueur. C'est sans compter sur l'environnement qui entoure cette affaire "Jon Anza" : l'histoire du militant, la mission qui lui avait été confiée, les révélations de pressions de policiers espagnols sur d'autres militants séquestrés durant cette période, la présence de nombreux gardes civils durant cette période à Toulouse...

Enfin, un entêtement de la part des enquêteurs à privilégier la piste d'un Jon Anza "en fuite", et un pouvoir judiciaire qui refuse de répondre positivement aux demandes les plus élémentaires de la défense... Plus qu'une enquête menée par des amateurs débutant dans la police qui ont pêché innocemment, ne serait-on pas finalement confronté à deux Etats qui s'entêtent à vouloir cacher les raisons d'un tel fiasco ?

QUAND LA SDAT ENQUÊTE POUR UNE DISPARITION

Il n'est pas commun de trouver une structure comme la SDAT (Sous-Direction Anti-Terroriste) à la tête d'une enquête relevant d'une simple plainte pour disparition inquiétante. Cela a pourtant été le cas pour l'affaire "Jon Anza". Le commandant Franck Ayçoberry, qui a diligenté l'enquête, fait partie de la SDAT, opérationnel dans l'antenne de Police Judiciaire de Bayonne ; il en est même son adjoint en chef. Et c'est donc tout naturellement qu'il a demandé à son collègue Decoux de l'anti-terrorisme de Toulouse de procéder aux recherches sur la ville rose.

Cette enquête judiciaire pour disparition inquiétante s'est menée en parallèle avec celle ouverte par le parquet anti-terroriste de Paris, au lendemain du communiqué de l'ETA annonçant que Jon Anza faisait partie des siens. Une seconde enquête, menée par la même SDAT, spécialisé dans les affaires basques.

C'est ainsi que LE JOURNAL DU PAYS BASQUE a rendu public il y a quelques semaines que la chambre d'hôtel 109 du Clocher de Rodez où avait été enregistré le nom de Jon Anza la nuit du 18 au 19 avril (voir p.V) a eu la visite d'enquêteurs de Toulouse avant sa rénovation. Etrangement, il n'est fait aucune mention de cette perquisition dans le dossier judiciaire de Madame Viargues.

La Juge d'instruction, qui a refusé la demande faite par la famille de joindre les deux dossiers de Paris et de Toulouse, dit faire confiance aux enquêteurs de l'anti-terrorisme. Si de nouveaux éléments étaient amenés à apparaître, le Parquet de Paris l'en informerait



Anza ne se trouvait pas à l'hôpital de Purpan le 20 mai 2009, selon la SDAT

BLE

Les enquêteurs affirment que Jon Anza n'était pas dans un hôpital de Toulouse le 20 mai 2009, alors qu'il y était

immédiatement, par le biais de ses enquêteurs. Ces mêmes enquêteurs qui affirment que Jon Anza n'était pas surveillé alors que ses empreintes avaient été relevées dans une cache d'ETA à St-Pée-sur-Nivelle, ou qui certifient que la présence d'une vingtaine de gardes civils espagnols sur Toulouse dans cette période-là n'a pas de lien avec la disparition du militant d'ETA, ou enfin qui affirment que

Jon Anza n'était pas dans un hôpital de Toulouse le 20 mai, alors qu'il y était.

Le système juridique français étant très bien pensé, un juge d'instruction n'est pas en capacité de pouvoir mener des recherches sur des éléments touchant à l'anti-terrorisme. Il est aujourd'hui demandé à la famille de Jon Anza de croire sur parole la version de la SDAT. Pas évident...

UNE JUSTICE PRESSÉE D'EN FINIR

L'ensemble des dysfonctionnements de l'affaire Jon Anza a incité les avocats de la famille du militant à demander une saisine auprès de la Garde des Sceaux.

Ces saisines ont pour objectif l'ouverture d'enquêtes internes à la Justice, permettant de déterminer les raisons et préciser les responsabilités concernant l'ensemble des dysfonctionnements qui ont lieu lors d'une enquête judiciaire.

Au total, quatre saisines ont été effectuées pour cette affaire. Les deux premières sont déposées auprès d'une certaine Michèle Alliot-Marie alors ministre de la Justice ; la première le 17 juin 2010, et la seconde le 21 octobre 2010. MAM, qui occupait le poste stratégique de

ministre de l'Intérieur au moment de la disparition de Jon Anza, quittera la Justice en ne répondant à aucune des saisines.

La troisième demande d'enquête a lieu le 4 avril 2012, auprès de Michel Mercier, nouveau Garde des Sceaux. La défense n'ayant reçu aucune réponse là non plus, une quatrième saisine sera déposée auprès de la Garde des Sceaux du gouvernement Ayrault, Christiane Taubira, le 16 novembre 2012. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue à la famille.

Seul un article de presse du *Canard Enchaîné* datant du 31 mars 2010, au lendemain de la découverte de Jon Anza à la morgue de Purpan, indique que la Police des Polices au-

rait débarqué au commissariat de Bayonne pour diligenter sur cette affaire. Rien n'aura filtré de cette visite éclair. Le procureur Kayanakis démentira un lien entre cette visite et l'affaire.

Alors que la Justice française ne donne pas de réponse à la famille de Jon Anza qui souhaite comprendre ce qui s'est passé, la juge d'instruction Viargues, elle, s'apprête à boucler le dossier judiciaire sans suite. Et sans avoir donné la moindre explication aux nombreuses interrogations posées. L'absence de transparence qui prédomine dans ce dossier n'est-elle finalement pas révélatrice des nombreux soupçons qui émaillent cette affaire Jon Anza ?

INTERROGATIONS OUBLIÉES PAR LA JUSTICE FRANÇAISE

Analyse :

La juge Viargues de Toulouse a reçu durant le mois de janvier les réquisitions du Parquet et les observations de la défense de la famille de Jon Anza. Celle-ci ayant rencontré de très nombreuses difficultés à obtenir de la part du juge Viargues des réponses positives allant dans la recherche de la vérité, on peut s'attendre à ce que le dossier judiciaire soit bouclé dans les prochains jours ou semaines.

Outre les nombreuses interrogations en lien avec le travail (ou l'absence de travail) des enquêteurs (cf. ci-dessous), de nombreuses questions n'ont pourtant jamais obtenu de réponses. La première d'entre elles concerne une réservation étrange dans l'hôtel de Toulouse, Le Clocher de Rodez ; le nom de Jon Anza y a été enregistré pour la nuit du 18 au 19 avril. La réservation a été payée en espèces, ce que le patron de l'hôtel assure interdire à ses salariés. L'enquête n'a pas cherché à répondre à ces questions : qui a réservé et a payé cette chambre ? Qui a procédé à l'encaissement ? Un militant d'ETA ne donnant jamais son identité officielle pour des raisons évidentes de discrétion, comment se fait-il que celui de Jon Anza



Bob EDME

La Juge de Toulouse s'apprête à fermer le dossier ouvert à Bayonne, par la procureure Anne Kayanakis (photo), en mai 2009.

apparaît dans le registre de l'hôtel ? Autres interrogations sans réponse, le 4 mai 2009, des policiers (que l'enquête n'arrivera pas à identifier) déposent au service des objets trouvés de Toulouse une sacoche rouge avec le passeport et les ordonnances médicales de Jon Anza. Où et par qui a été trouvé ce passeport ? Pourquoi aucun nom de policier n'a été enregistré lors du dépôt du pas-

seport ? Pourquoi le médecin dont le nom figure sur les ordonnances n'a pas été appelé ? Pourquoi le passeport n'a pas été renvoyé à l'adresse de son propriétaire comme c'est le cas habituellement ?

De plus, est-il envisageable que Jon Anza ait pu déambuler dans les rues de Toulouse pendant douze jours et nuits, étant donnée sa maladie ?

Enfin la presse espagnole a publié que Jon Anza transportait "300 000 euros". Sachant que seuls Jon Anza et l'ETA sont censés connaître le montant de la somme convoyée, sur quoi se basent de telles publications ?

Le juge Viargues devrait décidément avoir du mal à justifier la clôture du dossier judiciaire sans suite.

LA RESPONSABILITÉ DES FORCES DE POLICE ESPAGNOLE ET FRANÇAISE

Les principales interrogations qui demeurent concernent les responsabilités des services de police française et espagnole. Si les enquêteurs français pointent seulement des dysfonctionnements regrettables, la famille de Jon Anza a toujours pensé à une autre thèse. De nombreuses séquestrations sur des militants abertzale sont en effet régulièrement rendues publiques, comme le 11 décembre 2008, à Béhasque, avec Juan Mari Mugika. A chaque fois, les victimes indiquent avoir affaire à des policiers espagnols.

La disparition de J. Anza, qui a lieu quatre mois après la séquestration de Mugika, pourrait trouver une explication barbouze. Cette thèse, également exprimée dans le livre du journaliste parisien Jacques Massey pourrait se défendre, notamment parce qu'il est avéré dans les couloirs que les policiers espagnols qui travaillent sur le territoire français dans la lutte "antiterroriste" sont beaucoup plus nombreux que les français. Ce qui leur permettrait d'avoir certaines libertés... et d'en abuser.

Quelle que soit la réalité des faits, un grand nombre d'interrogations n'a pas trouvé réponse : est-il possible que des policiers français, qui enquêtent en complète collaboration avec la police espagnole sur la découverte, le 16 novembre 2008, d'une cache attribuée à l'ETA, n'aient pas pu identifier des empreintes relevées sur place, qui appartenaient à Jon Anza, militant d'ETA, qui sortait de vingt ans de prison en Espagne ? La police espagnole, qui possédait à ce moment-là les empreintes de Jon Anza, aurait-elle délibérément omis de donner



Le Journal du Pays Basque

Le commissariat de Bayonne, où siègent les enquêteurs de la Sous Direction Anti Terroriste (SDAT)

cette information aux enquêteurs français ? Pourquoi ?

D'autre part, pourquoi les policiers disent avoir contacté et reçu une réponse négative de l'hôpital de Toulouse quant à la présence d'un patient X, alors qu'aucune demande en ce sens n'a jamais été faite ? De même, pourquoi aucune recherche n'a été entreprise sur Toulouse alors que les enquêteurs savaient que Jon Anza s'y rendait ? Que faisaient

ces Gardes Civils à l'hôtel Adagio de Toulouse ? Ce grand loupé judiciaire, ou cette barbouze policière, ne proviendrait-il pas du fait que la Justice Française ait fait le choix de mener deux enquêtes, l'une pour "disparition", l'autre pour "terrorisme", avec les mêmes enquêteurs de la SDAT ? Un corps policier qui travaille en étroite collaboration avec la police espagnole, qu'il est censé accompagner dans toutes ses démarches.